



PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2024

Rapport d'activité



DRAAF
Normandie

2024 : Une forte mobilisation de la DRAAF pour répondre aux difficultés du monde agricole et aux enjeux du changement climatique

L'année 2024 a été marquée par de nombreuses manifestations de la profession agricole, traduisant des difficultés structurelles et conjoncturelles des filières de production.

En réponse, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) s'est mobilisée pour coordonner avec les Directions Départementales Interministérielles (DDI), des chantiers régionaux de simplification des procédures administratives et la mise en place de dispositifs exceptionnels d'aide de crise (agriculture biologique, maladies émergentes). Les échanges ont été permanents avec les représentants du monde agricole pour apporter des réponses pragmatiques et opérationnelles aux difficultés rencontrées : dérogations sur les pratiques agricoles du fait d'une pluviométrie élevée, dysfonctionnement du dispositif d'équarissage en région et mise en place de la vaccination des ovins et bovins pour la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO).



Au centre, Sylvain VEDEL, directeur régional, à gauche Isabelle JEUDY, et à droite, Karine SERREC, directrices adjointes

L'année 2024 aura été celle de la planification écologique où la DRAAF a piloté le groupe de travail « mieux se nourrir ». Ce travail d'animation et d'échanges avec les partenaires a permis d'aboutir à une feuille de route comprenant 3 axes de travail (accompagner le changement, soutenir des filières émergentes, mettre en oeuvre des dispositifs incitatifs) et 17 actions dont 8 sont à mettre en route dès 2025.

L'année 2024 aura également vu l'aboutissement de l'élaboration du projet régional de l'enseignement agricole normand pour la période 2025-2030. Ce projet donne un cadre stratégique d'action aux 53 établissements d'enseignement technique agricoles de la région pour relever les défis du renouvellement des actifs, de la transition agro-écologique et de la souveraineté alimentaire.

Un changement complet de l'équipe de direction est intervenu, avec l'arrivée d'un directeur (Sylvain VEDEL) et de deux directrices adjointes (Isabelle JEUDY et Karine SERREC). A noter également les arrivées d'un nouveau chef du service régional d'économie agricole et forestière (Franck VERGNE) et d'un nouveau chef du service régional de la formation et du développement (Emmanuel HEMERY).

L'organisation de la DRAAF a également évolué, avec le transfert, début mai, des missions réalisées par le centre de prestations comptables mutualisé, au centre de Seine-Maritime, et à celui de la direction départementale des finances publiques du Calvados.

Les agents de la DRAAF du site de Rouen ont pu s'installer fin août dans leurs locaux définitifs au sein de la cité administrative Saint Sever, ce qui a été un grand soulagement après de nombreux mois de travail en flex total. La secrétaire générale du ministère de l'agriculture s'est rendue dans la cité administrative début novembre, et a pu mesurer la qualité de ces nouvelles installations.



draaf.normandie.agriculture.gouv.fr

Notre DRAAF

195 agents au total

164 mouvements d'agents, dont :

54 agents recrutés

46 agents partis

64 prolongations de contrat

63 %



37 %

Sommaire

Les chiffres de l'année 2024	3
Les sujets internes qui ont marqué l'année 2024	4
L'approfondissement des connaissances sur l'agriculture normande	5
Économie agricole et forestière	6
Œuvrer pour la santé publique	8
L'enseignement agricole en Normandie	10



Les chiffres de l'année 2024



Les contrôles



- 11 294** certificats d'exportation et contrôles à l'export
- 28 273** contrôles à l'importation, dont 9 213 pour le BREXIT
- 647** contrôles des intrants dans l'agriculture
- 982** contrôles de la santé des végétaux
- 2552** contrôles en remise directe

Les politiques incitatives

- 30** projets alimentaires territoriaux labellisés
- 8** groupes des fermes DEPHY
- 5** groupes des 30 000 du plan Écophyto

L'enseignement agricole

9 114 élèves au 01/10/2024
(+ 196 élèves par rapport à 2023)

3 612 apprentis au 31/12/2023

53 établissements dont :

- 35** Maisons Familiales Rurales
- 9** EPLEFPA + **1** IFCE
- 8** établissements privés

Parmi les formation scolaire de l'enseignement agricole

51 %

49 %



L'accompagnement agricole



1 983 demandes d'autorisations d'exploiter

2 325 exploitations certifiées « agriculture biologique »
(soit 8,8 % des exploitations normandes)

129 421 ha en agriculture bio

320 billets d'aval pour un montant cautionné de 1 031 740 000 €

41 GIEE reconnus et actifs fin 2024

Les crédits du MASA

690 625 € pour l'animation de l'installation-transmission

2,4 M€ (dont 337 000€ de CASDAR) pour l'agro-écologie

2,23 M€ (CASDAR) pour le développement agricole

La politique agricole commune

1^{er} pilier :

481,2 M€ de FEAGA versés en 2023
(18573 bénéficiaires sur les aides découplées)

2nd pilier :

34,4 M€ de FEADER versés en 2023, pour les mesures ICHN, MAEC et CAB

Publications statistiques

17 publications Agreste
(11 Agreste Conjoncture - 5 Agreste Essentiel - 1 Agreste Etudes)

117 cartes publiées en 2024

15 ans d'occupation du sol en Normandie grâce à l'outil OSCOM, complété par ArtiCom

La forêt

434 000 ha de forêts sur le territoire, soit 14% du territoire

96 000 ha de forêts publiques (domaniales et collectivités)

337 000 ha de forêts privées

85 % d'arbres feuillus





Les sujets internes qui ont marqué l'année 2024

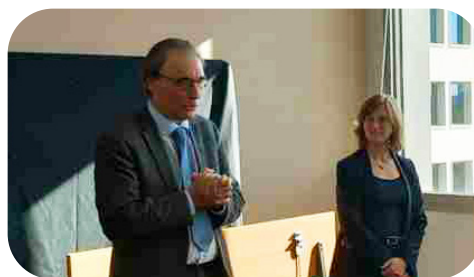


L'implantation immobilière de la DRAAF prend forme

L'année 2024 constitue une étape importante dans l'implantation immobilière des services de la DRAAF. En effet, la rénovation de la cité administrative de Rouen, dont les premiers chantiers ont démarré en 2020, a vu la dernière tranche de travaux se terminer, permettant notre installation définitive de la DRAAF. C'était un moment attendu par la communauté de travail, notamment parce qu'il permet d'intégrer des espaces de travail rénovés et adaptés aux méthodes de travail modernes mais aussi, parce qu'il vient conclure quatre années d'installation provisoire sur plusieurs sites et dans des conditions de travail parfois difficiles.

Le site de la Pierre Heuzé, où sont installés les agents du site de Caen, est quant à lui l'objet d'études d'opportunité visant à étudier l'optimisation des services de l'État dans les bâtiments domaniaux.

Ces projets immobiliers démontrent l'attention qui est portée à la bonne gestion des moyens publics, incontournable de notre époque ainsi que l'amélioration des conditions de travail tenant compte de l'évolution de nos méthodes de travail. Ce sont des chantiers qui ont pu être présentés à Cécile BIGOT, Secrétaire générale du MASA (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire) lors de sa visite à la DRAAF le 4 octobre dernier.



Intervention du directeur régional, Sylvain VEDEL et de la secrétaire générale du MASA, Cécile BIGOT sur le site de Rouen.



Nouveau lieu de travail pour les agents de Rouen, à la cité administrative.

L'organisation de la chaîne comptable, au sein du service de l'État et de la DRAAF de Normandie

La chaîne budgétaire et comptable a connu une évolution majeure en 2024. Il s'agit de la création des centres de gestion financières (CGF) au sein de la DDFIP 14 et de la DRFIP 76 : ils rassemblent les agents œuvrant dans leurs services facturiers et les agents « Agriculture » et « Écologie » employés à la DRAAF au sein du centre de prestations comptables mutualisé (CPCM).

Ces deux CGF ont pour mission de traiter et de contrôler l'ensemble des actes d'engagement, de paiement et de recettes des dépenses de l'État pour le compte des services déconcentrés traitant des politiques de l'agriculture et de l'écologie au sein de la région Normandie (DRAAF, DDT(M), DDPP, DIRM, DIRNO...). La fonction de conseil qu'exerçait le CPCM auprès de ces services reste portée par la DRAAF et a été rattachée au pôle budgétaire et financier du Secrétariat général, sous la dénomination « cellule d'appui aux services ». Cette cellule appuie les services de la région dans la résolution des problématiques techniques, intervient pour accompagner et former les utilisateurs des services prescripteurs de la dépense. Il offre un service d'accompagnement personnalisé.

Cette opération de réorganisation des activités de l'État a été pilotée conjointement par la DRAAF et les services locaux du Ministère des Finances. Elle a permis à chaque agent du CPCM de retrouver un positionnement dans ces services ou d'autres de la région. Elle renforce la déconcentration budgétaire qui était un projet de transformation inscrit au comité interministériel de la transformation publique de 2019.



L'approfondissement des connaissances sur l'agriculture normande

🕒 En 2024, deux enquêtes apériodiques ...

Pour le pôle collecte et parallèlement aux enquêtes récurrentes, l'activité phare en 2024 a été la collecte, le contrôle et la validation de l'Enquête Structures des Exploitations Agricoles 2023. Réalisée tous les 3 ans, cette enquête vise à actualiser la photographie de l'agriculture qu'offrent les recensements agricoles décennaux, le dernier en 2020. Cette opération d'envergure, avec 4 000 questionnaires collectés par 51 enquêteurs, a mobilisés le pôle collecte jusqu'en avril 2024. Après la validation nationale par le Service de la Statistique et de la Prospective du MASA, la livraison des données à Eurostat a été effectuée comme prévu pour le 31 décembre 2024.

L'année 2024 a aussi été marquée par la préparation et le lancement de l'enquête Pratiques culturales en arboriculture et viticulture 2024. Cette enquête vise à produire les données de référence en matière d'utilisation des produits phytosanitaires sur les cultures fruitières et viticoles. L'accent est aussi mis sur la gestion de l'enherbement des vergers. En application à partir de 2025 du règlement européen du 23 novembre 2022 relatif aux statistiques sur les intrants et les produits agricoles, un fruit nouveau est enquêté : la pomme à cidre. La volumétrie pour la Normandie est de 450 questionnaires de pommes, à cidre ou à couteau.



... l'évolution de la statistique agricole annuelle et du réseau d'information comptable agricole

Après d'ultimes travaux d'ajustement des données 2010-2020 de la statistique agricole annuelle (SAA) suite au dernier recensement agricole et la publication des comptes nationaux et régionaux dans la nouvelle base 2020, c'est le retour à l'activité normale pour les opérations de synthèse.

Un nouveau chantier s'ouvre cependant avec l'entrée en vigueur en 2025 du règlement européen du 23 novembre 2022 relatif aux statistiques sur les intrants et les produits agricoles. Ce règlement encadre la transmission des données à Eurostat. Il prendra effet dès 2025 pour la conjoncture grandes cultures (prévision de surfaces et rendements), et à partir de 2026 pour la SAA (SAA 2025 à établir en 2026). Il se traduit par l'ajout de cultures à la liste de celles déjà suivies et l'ajout de données de surfaces et productions biologiques.

Un autre changement se prépare : l'évolution du réseau d'information comptable agricole (RICA) en réseau d'information sur la durabilité des exploitations agricoles (RIDEA) à partir de 2026. Des données sociales et environnementales seront collectées en plus des données purement comptables.

... et de nombreuses valorisations

L'exploitation des données du Recensement Agricole 2020 s'est poursuivie en 2024 avec la publication d'une étude sur les revenus et le niveau de vie des ménages agricoles normands.

Des fiches descriptives de deux filières emblématiques de la région, le lin fibre et le cidre, ont été créées et la cartothèque s'est enrichie de cartes sur les productions végétales et l'agriculture biologique.

Le millésime 2023 de l'OSCOM continue d'approfondir la connaissance sur les évolutions foncières en Normandie.

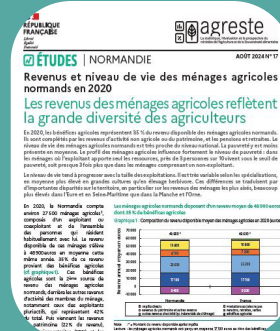


En 2020, les revenus des ménages agricoles reflètent la grande diversité des agriculteurs

Les résultats de cette étude ont permis de mesurer le niveau de vie des ménages fiscaux dont au moins un membre est exploitant agricole. En Normandie, les bénéficiaires agricoles représentent plus d'un tiers du revenu des ménages. Le niveau de vie des ménages agricoles normands est proche de la moyenne nationale mais varie selon le profil et la taille des exploitations. On remarque également que la pauvreté est plus fréquente chez les exploitants seuls. Au sein de la région, des disparités de revenus sont observées : ils sont plus élevés dans l'Eure et la Seine-Maritime que dans la Manche et l'Orne.



Pour en savoir plus : <https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/agreste-etudes-no17-aout-2024-revenus-et-niveau-de-vie-des-menages-agricoles-a4144.html>





Économie agricole et forestière



2024 : année du démarrage de la planification écologique

Lancée en 2023, la stratégie de planification écologique a pour objectif de créer les conditions d'une contribution active de l'ensemble des secteurs d'activités à l'atteinte des engagements internationaux de la France sur le plan environnemental (réduction des émissions de gaz à effets de serre, de préservation des ressources et de la biodiversité ainsi que de réduction des pollutions).

En 2024, cette stratégie a été déclinée de deux manières :

- d'une part, dans les politiques sectorielles portées par les administrations centrales de l'État. Ce qui s'est matérialisé au MASA par la mise en œuvre de nouveaux dispositifs, pour un total de 1,3 milliards d'euros initialement consacrés aux chantiers « forêts », « agriculture » et « alimentation ».

- d'autre part, dans les territoires, via l'organisation des Conférences des parties ou COP régionales, pilotées conjointement par les services de l'État et du Conseil régional.

C'est l'organisation de ces dernières qui a mobilisé les ressources de la DRAAF avec plus d'une trentaine de réunions en groupes de travail et associé plus de 250 personnes de l'écosystème régional (collectivités, acteurs économiques, associations...).

Ces travaux régionaux ont permis, dans un 1^{er} temps, de dresser un diagnostic territorial, servant de base à la rédaction d'une feuille de route régionale d'une cinquantaine d'actions.

Pilote régional pour ce qui concerne les chantiers « agriculture » et « alimentation » et engagée aux côtés de la DREAL et du Conseil régional sur le chantier « forêt », la DRAAF sera mobilisée en 2025 pour la mise en œuvre des 8 actions jugées les plus prioritaires. Elle sera également engagée aux côtés de la DREAL et du Conseil régional sur le chantier « forêt » (2 actions retenues dans la feuille de route 2025).

Mouvement des agriculteurs et mesures de simplification

Depuis le mois de janvier 2024, les agriculteurs expriment leur colère et leurs revendications face à la hausse des charges, la concurrence déloyale permise par les accords de libre-échange et les normes administratives qu'ils jugent peu compatibles avec leurs exigences de production.

La simplification et l'adaptation de la réglementation aux réalités climatiques, dont les dérèglements bouleversent l'activité agricole, constituent un chantier que les pouvoirs publics ont pris l'engagement de mener pour ne plus peser inutilement sur le quotidien et la compétitivité des exploitations.

Sous l'égide des préfets, une série de 10 mesures de simplification a été identifiée en Normandie comme étant particulièrement prégnante. Parmi ces mesures, citons les plus emblématiques :

- établir un référentiel unique des cours d'eau.
- mettre en place des dérogations collectives et non plus individuelles aux périodes d'épandage des effluents d'élevage dans le cadre du 6^{ème} programme d'action régional (PAR 6), en lien avec les aléas climatiques.
- installer un guichet unique pour la gestion des arrachages de haies au titre de la conditionnalité et des espèces protégées.
- instituer le contrôle unique.

Concernant cette dernière mesure, le 4 novembre 2024, le Premier ministre a signé une circulaire relative au contrôle unique dans les exploitations agricoles instituant une mission interservices agricole départementale, dite MISA, pour créer un cadre formel d'échanges entre tous les services de l'État au contact du monde agricole. Le déploiement de formations à l'endroit des corps de contrôle sur le mal-être agricole et les contraintes des agriculteurs est également prévu.



Mise en oeuvre d'une doctrine sur le défrichement

Est un défrichement toute opération volontaire ayant pour effet de détruire l'état boisé d'un terrain et de mettre fin à sa destination forestière.

Cette opération doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Direction départementale des territoires (DDT(M)) qui réalise l'instruction pour le compte du préfet de département.

Cette instruction, encadrée par le code forestier, ne prévoit pas de questionnement sur la pertinence du projet prévu sur la zone défrichée. Pour autant, la DDT(M) peut refuser une demande de défrichement sur tout ou partie de la surface à défricher suivant la qualité de la zone impactée, et doit assortir son autorisation d'une compensation financière ou en nature.

Cette dernière passe par l'exécution, sur d'autres terrains, de travaux de boisement pour une surface correspondant à la surface défrichée, après application d'un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 5, déterminé en fonction du rôle économique, écologique et social des bois à défricher.

La DRAAF a animé entre 2022 et 2024 un groupe de travail composé des 5 DDT(M) de la région afin d'élaborer une



doctrine permettant d'aider les services instructeurs dans la définition de la compensation et particulièrement du coefficient multiplicateur. La doctrine a été diffusée en 2024 auprès des DDT(M) : il a été décidé que le coefficient de compensation sera d'autant plus important que le département impacté est peu boisé, que la zone à défricher est utilisée pour des usages récréatifs, qu'elle fait l'objet de zonages environnementaux (Natura 2000, ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique), aires de captages, etc.), et que les bois sur pied y sont de qualité (bois d'œuvre à terme).

Ce travail interservices concourra également à l'harmonisation des pratiques dans les 5 départements normands.

Pacte de la Haie : forte implication en Normandie

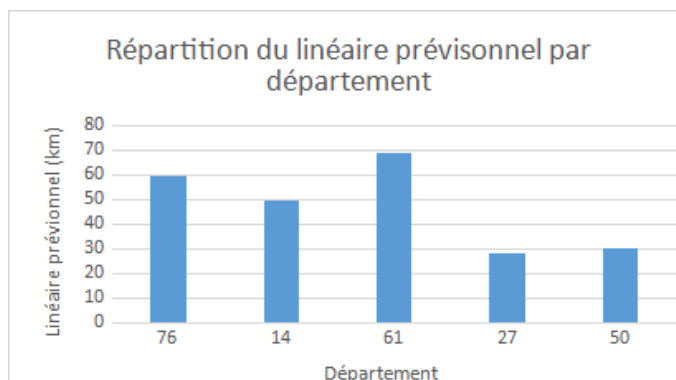
Le pacte en faveur de la haie a été présenté le 29 septembre 2023 par le ministre en charge de l'agriculture et la secrétaire d'Etat en charge de la biodiversité.

Ce pacte permet de poursuivre la dynamique engendrée par la mesure « Plantons des haies », avec l'ambition de démultiplier l'effort initié dans le cadre de France Relance et de contribuer à la trajectoire de réduction de gaz à effet de serre de la France décrite dans la Stratégie nationale bas carbone.

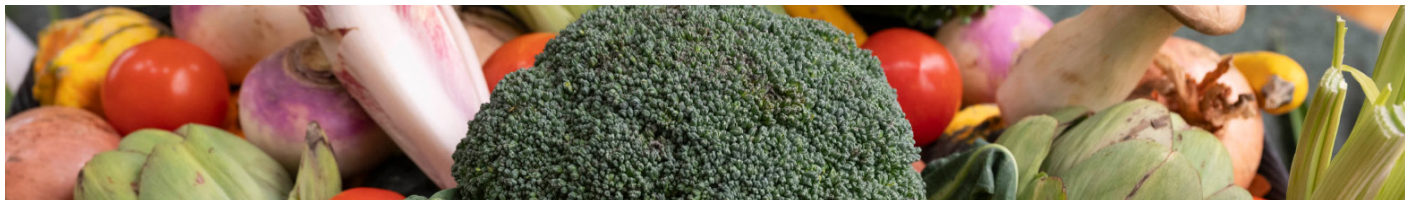
En déclinaison du pacte, deux dispositifs de soutien ont été ouverts en Normandie :

- un dispositif « investissement » pour financer la plantation de haies et d'alignements d'arbres intra parcellaires exclusivement sur des surfaces agricoles;
- un dispositif « animation » pour encourager la plantation et la gestion durable des haies. Les agriculteurs sont placés au cœur du dispositif par un accompagnement de projet à l'échelle de leurs systèmes de production agricole. Cette approche ouvre également la possibilité de dépôt de dossiers collectifs permettant l'accompagnement de plusieurs agriculteurs.

Deux appels à projets ont été lancés en 2024 pour lesquels 23 dossiers animation et 78 dossiers investissements ont été déposés. Le montant prévisionnel de l'aide s'élève à 4M€ pour l'investissement et 2,2M€ pour l'animation soit un total de 6,2 M€. Le linéaire planté sera de 237 km et près de 1 700 km de haies feront l'objet de la mise en place d'une gestion durable.



Afin de pérenniser cette dynamique, ces appels à projets devraient être reconduits en 2025.



Œuvrer pour la santé publique



Le bilan du plan Ecophyto 2+ en Normandie

La feuille de route régionale 2019-2023 sur la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (PPP) a contribué à la réalisation d'actions multithématiques, coordonnées par un comité de pilotage composé du SGAR (Secrétaire général pour les Affaires régionales), de la DRAAF, de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), l'OFB (Office français de la biodiversité) et de la Chambre d'Agriculture de Normandie.

Trois axes ont structuré cette démarche :

1. Accompagner la transition agroécologique des agriculteurs :

Ce premier axe visait à coordonner, communiquer, capitaliser la connaissance sur l'agroécologie. Les actions incluent les « Rencontres Alternatives Phytos » (2019-2021), le Groupe de travail sur l'intégration de pratiques agroécologiques dans la formation Certiphyto, la communication sur le « DDTour Agroécologie » (par l'ANBDD - L'Agence normande de la biodiversité et du développement durable) le suivi des 8 groupes DEPHY (Démonstration, d'Expérimentation et Production de références sur les systèmes économes en PHYtosanitaires) et 5 groupes 30 000 ainsi que l'animation du réseau de surveillance biologique du territoire avec la production des bulletins de santé du végétal.

2. Réduire l'impact des PPP sur la santé et l'environnement :

Le co-pilotage avec la DREAL a permis l'accompagnement des collectivités territoriales pour l'élaboration de plans d'actions autour des captages ainsi que le renforcement de la surveillance des pesticides dans l'air par l'ATMO Normandie.

L'ARS a piloté des actions de sensibilisation et d'information à propos des risques d'usage des PPP auprès des jardiniers amateurs et des professionnels de santé.

3. Transition vers le zéro produit phytosanitaire dans les jardins et espaces publics :

Le dernier axe s'est concentré sur l'abandon des PPP dans les jardins et espaces végétalisés. La DREAL a réalisé une plaquette mettant en évidence les actions réalisées par les communes, tandis que l'URCPIE (L'Union régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement) et GRAINE Normandie ont accompagné les associations et les collectivités dans la sensibilisation du public aux risques d'utilisation des PPP à travers des stands et des débats.

En 2025, la territorialisation de la stratégie Ecophyto 2030 débutera par la réalisation d'un diagnostic territorial normand, pierre angulaire de la construction de la future feuille de route Ecophyto.

⊗ Accompagner une gestion responsable de la restauration collective

En 2024, les 7 restaurants inter administratifs (RIA) et 8 groupements hospitaliers (GHT), sur les 11 référencés en Normandie, ont été accompagnés individuellement pour atteindre les objectifs de la loi EGALIM sur les volets gaspillage alimentaire et amélioration de l'approvisionnement en produits de qualité et durables.

La première étape concernait la formation des acteurs sur le levier de la commande publique par le réseau normand pour une commande publique éco-responsable (rappel des exigences, des interdictions, rédaction d'un marché public en ciblant les produits EGALIM, mise à disposition des guides).

La deuxième phase a été réalisée par la chambre d'agriculture et Bio en Normandie pour proposer un sourcing normand et de qualité au sens de la loi (produits bio, sous SIQO (signes d'identification de la qualité et de l'origine) et mention valorisante). Suite au diagnostic des achats d'après factures, les RIA et les GHT ont disposé d'un carnet d'adresse complet de fournisseurs normands en capacité de proposer des produits EGALIM. Un bilan sera réalisé en 2025 pour s'assurer que les acheteurs ont bien pris en compte les recommandations, conformément à leurs engagements.

Le dernier accompagnement est animé par le REGAL, réseau de lutte contre le gaspillage alimentaire, et se déroule en deux temps : un accompagnement collectif avec 5 GHT, puis une aide personnalisée pour un établissement support et un de ses établissements partenaires. L'agence régionale de santé, fortement impliquée sur ce volet, finance les bénéficiaires pour l'achat de matériel de pesée.

Les RIA ont été accompagnés individuellement par le même prestataire et l'action se poursuit en 2025.

Ce déploiement auprès des RIA a été facilité par la mobilisation financière du Fond vert de l'Etat.



La remise directe : une accélération des contrôles

La remise directe (RD) est la cession à titre gratuit ou onéreux, réalisée entre le détenteur d'une denrée alimentaire et le consommateur final, en dehors de toute activité de restauration collective. Le gouvernement a réformé l'organisation du contrôle de la remise directe avec l'ambition de démultiplier les inspections pour mieux assurer la sécurité sanitaire du consommateur.

Cette réforme s'est accompagnée de la délégation régionale des contrôles en remise directe à Merieux Nutriscience-Silliker, suite à une mise en concurrence nationale. En 2024, 2554 contrôles en remise directe (restaurants, grandes et moyennes surfaces...) ont été délégués et 141 dans la surveillance de l'effectivité des retraits et rappels lors d'alertes sanitaires.

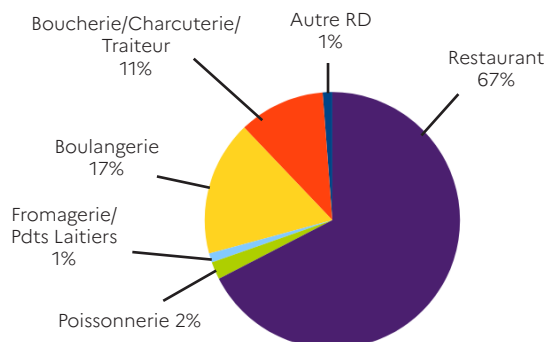
Le diagramme ci-contre précise les établissements contrôlés par le délégataire ;

Les directions départementales en charge de la protection des populations ont été fortement mobilisées par cette réforme avec le contrôle de 814 établissements et la gestion des suites des inspections du délégataire.

La réforme a permis d'augmenter significativement le nombre de contrôles en remise directe en Normandie. La pression de contrôle a augmenté de 257 % entre 2023 et 2024. Au total, les injonctions de remise en conformité des établissements ont été plus que doublées entre 2023 et 2024. Les fermetures d'établissements non conformes ont augmenté entre 2023 et 2024 de 17 à 47.

En prise avec l'actualité de l'année 2024, des inspections ont ciblé, du 1er mars au 6 juin, les communes où se déroulaient des événements du 80^{ème} anniversaire du Débarquement. Ainsi, 171 contrôles ont été menés aboutissant à une fermeture d'établissement.

Inspection RD du délégataire en 2024



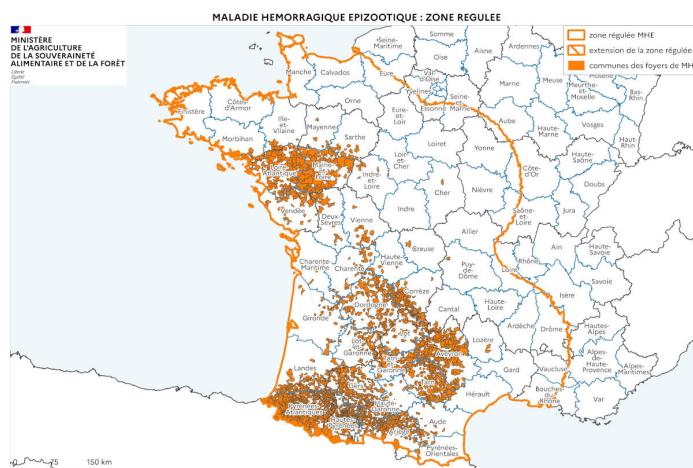
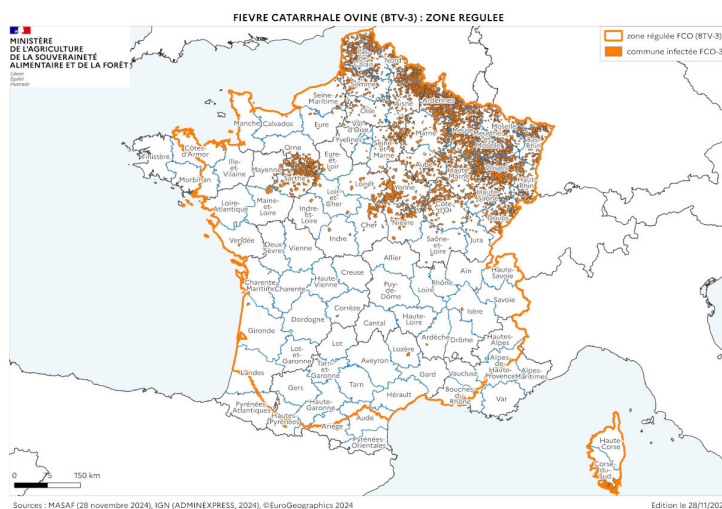
Santé animale

Les maladies vectorielles : un enjeu sanitaire déterminant pour le cheptel normand

Les maladies vectorielles sont des maladies virales transmises principalement par un moucheron piqueur de la famille des Culicoïdes. Actuellement, la Normandie est concernée par l'apparition de deux nouvelles maladies affectant les ruminants : la Fièvre Catarrhale Ovine, sérotype 3 ou FCO 3 (les sérotypes 4 et 8 circulent déjà depuis plusieurs années), et la Maladie Hémorragique Épizootique (MHE). Ces maladies peuvent entraîner la mort chez les ruminants et de fortes pertes de production. Elles ne sont pas transmissibles à l'Homme. La lutte contre ces maladies est la vaccination. L'État a financé la vaccination en achetant les vaccins.

À ce jour, on dénombre 9 044 foyers de FCO3 en France et 76 en Normandie.

En provenance de l'Espagne, la MHE est apparue en France à l'automne 2023 dans le Sud-Ouest de la France et est remontée sur la majeure partie de la façade Ouest du pays au cours de l'été et de l'automne 2024. À ce jour, il est dénombré 3 538 foyers de MHE en France mais aucun en Normandie. En revanche, plusieurs départements de la région sont concernés par la mise en place de la zone de vaccination préventive dont les vaccins sont pris en charge par l'État.





L'enseignement agricole en Normandie

Le Projet Régional de l'Enseignement Agricole

Avec près de 14 000 apprenants dans plus de 53 établissements, l'enseignement agricole se doit de se doter d'un projet fédérateur dans lequel la totalité des établissements doit se retrouver. Ce travail de projection est réalisé à intervalles réguliers tous les cinq ans.

Mobilisatrice pour le Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD), la rédaction de ce projet implique bien évidemment les établissements, mais aussi les partenaires de l'enseignement agricole normand. Il est donc co-construit autour de valeurs communes que sont :

- l'ancrage local et territorial fort,
- l'engagement citoyen et professionnel,
- le respect du vivant,
- la créativité, l'esprit d'entreprendre et l'ouverture professionnelle,
- le bien vivre, faire et apprendre ensemble.

De ce cadre ressort, en cohérence avec les politiques publiques et éducatives nationales, ainsi qu'avec les orientations stratégiques du système de formation professionnelle agricole, cinq axes autour :

- de l'attractivité des métiers, des formations et des établissements,
- des transitions et de l'adaptation aux changements,
- de la montée en compétence des acteurs de l'enseignement agricole,
- du développement des partenariats, des coopérations et des collectifs,
- de l'association des apprenants aux décisions et aux transitions.

Au travers de ce projet, la volonté de la DRAAF et des établissements est de contribuer au renouvellement des générations d'agriculteurs. Mais aussi de garantir notre souveraineté alimentaire. L'enseignement agricole de Normandie est donc doté d'un document stratégique de pilotage et d'orientation. Sa conception a mobilisé de nombreux acteurs, sa mise en œuvre sera tout autant exigeante en termes de participation, d'évaluation et de régulation, dans l'objectif de former des professionnels et des citoyens capables de faire des choix éclairés.

Les Opens Badges

Badgez vos compétences (<https://parcours-metier.normandie.fr/comp%C3%A9tences/badger-les-compétences>) est une initiative régionale visant à promouvoir l'usage des open badges ou badges numériques pour reconnaître et valoriser les compétences et les engagements des citoyens, associations, entreprises et institutions en Normandie. Ce projet s'inscrit dans une logique de formation tout au long de la vie, en mettant en avant une approche numérique et inclusive.

Qu'est-ce qu'un Open Badge ?

Dispositif numérique en open source, présenté sous forme d'icône, l'Open Badge est une représentation vérifiable de l'expérience d'une personne ou d'un groupe, de ses réalisations et de ses apprentissages. Collectés dans le parcours de formation, le parcours professionnel et dans les engagements associatifs ou citoyens, les Open Badges rendent visibles les apprentissages et les compétences acquises et reconnues par les pairs et viennent alimenter un portfolio numérique.

Pour en savoir plus : <https://openbadges.educagri.fr/?OpenBadges>

L'enseignement agricole normand, pionnier dans l'utilisation de ces outils depuis 2017 (<https://badgeonslanormandie.fr>) est pleinement impliqué dans ce dispositif qui est piloté et porté par le Conseil Régional de Normandie.



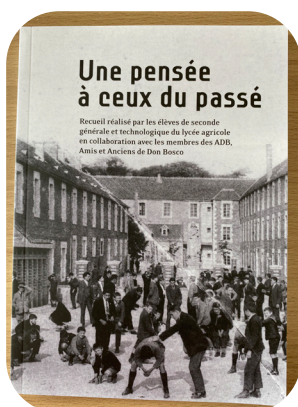


Éducation Citoyenne, mobiliser les apprenants de l'enseignement agricole dans le cadre des commémorations du 6 juin 2024.

Le 80ème anniversaire du débarquement a été un moment fort de l'année en Normandie. Au-delà des cérémonies officielles, cet événement a été l'occasion de sensibiliser, de cultiver le devoir de mémoire avec la génération actuellement dans les établissements de l'enseignement agricole. Ce travail a pris plusieurs formes et a mobilisé des compétences différentes en fonction des actions conduites.

Ainsi des élèves de l'institut Lemonnier (établissement privé à Caen) se sont, dans la perspective de l'inauguration d'une stèle en mémoire de neufs anciens élèves et d'un enseignant morts lors des bombardements de la ville de Caen, investis pour travailler le devoir de mémoire.

Avec le soutien de l'équipe pédagogique, ils ont publié un recueil de témoignages « Une pensée à ceux du passé » qui, sur les bases d'archives, retrace la vie dans la ville au jour du débarquement et lors des semaines qui l'ont suivi. Ce livret est un vibrant hommage aux Caennais et aux victimes des bombardements au travers de témoignages, d'articles de journaux et de livres.



Les commémorations autour des événements qui ont conduit à la fin de la seconde guerre mondiale ont également été l'occasion de valoriser la Paix. Pour cela en partenariat avec les établissements du conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) Normandie, les élèves de l'institut Lemonnier ont organisé et animé un village de la Paix qui s'est appuyé sur deux thématiques, le travail de mémoire et la Paix. Ce village à vocation pédagogique a proposé des ateliers, des expositions, des documentaires et des rencontres qui ont permis aux élèves de cinq établissements de se construire une culture commune

autour de cette valeur universelle.

Les initiatives autour du devoir de mémoire peuvent faire également appel à des compétences professionnelles ; ainsi les apprentis en aménagements paysagers du CFA Horti Pôle d'Evreux ont conduit la rénovation du square Victor Dillard en jardin mémoriel, en hommage à un résistant de la ville et inauguré le 18 juin 2024. Ces travaux de remise en valeur ont été accompagnés par l'accueil et la transmission de cette mémoire auprès d'élèves de classes primaires de la ville.

Le devoir de mémoire passe aussi par la mobilisation de notre propre sensibilité face aux événements. Un travail à l'initiative du Conseil régional et en partenariat avec le Rectorat, la DRAAF et le Labo des Histoires a été conduit par des élèves de MFR (Maison Familiale Rurale) qui, accompagnés par des auteurs, ont créé des textes autour de questions les conduisant à se positionner au milieu de ces événements : « Et toi, que voudrais tu faire, juste avant de partir ? », « inventer une poésie du Bunker » ... Ces textes à hauteur d'adolescents, certains particulièrement émouvants tous créatifs, ont été compilés, dans un ouvrage « Les pages du débarquement ».

L'enseignement agricole forme des professionnels, mais il contribue également à l'éducation de citoyens en capacité de comprendre et d'appréhender un monde complexe en ayant des repères et des valeurs.



Le recueil de témoignages « Une pensée à ceux du passé » a été réalisé par :

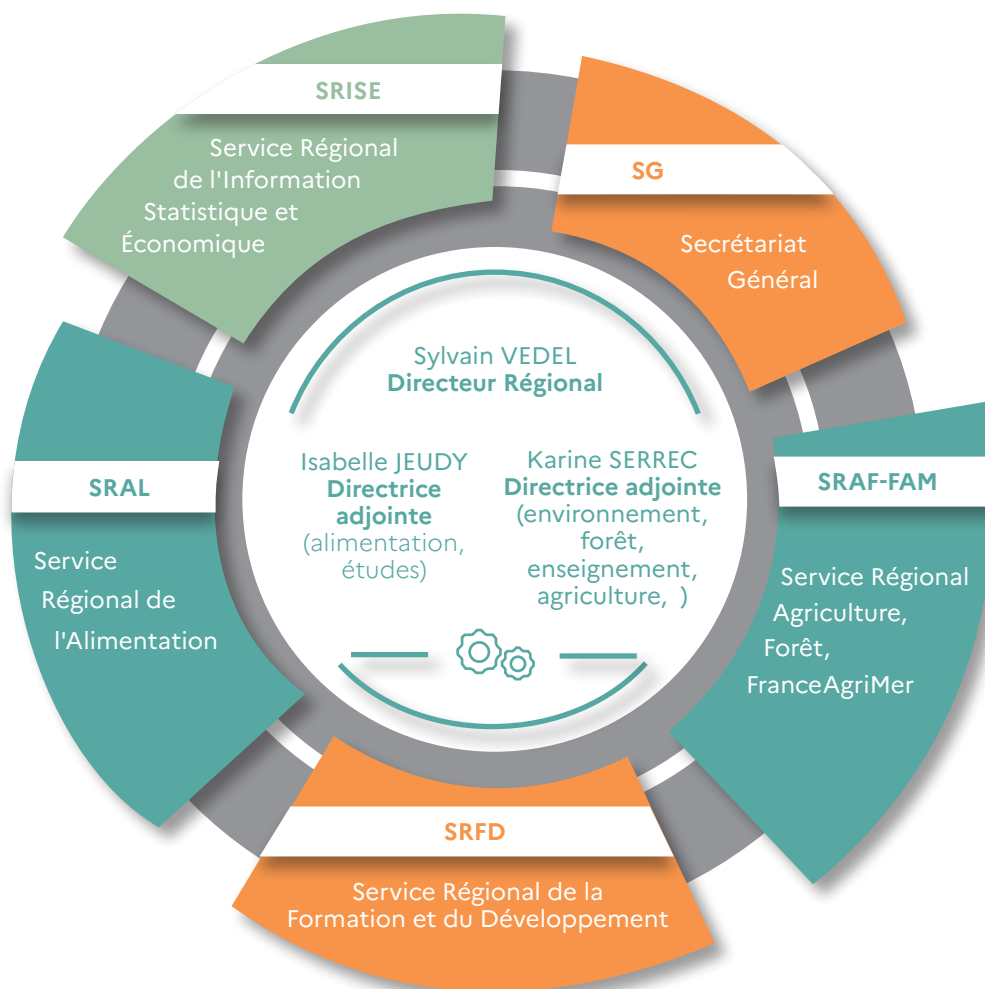
Safa FAKHIR, Jules FISK, Erine GAUTIER,
Juliette GERVAISE, Baptiste LE FRANÇOIS,
Louka LEPELTIER



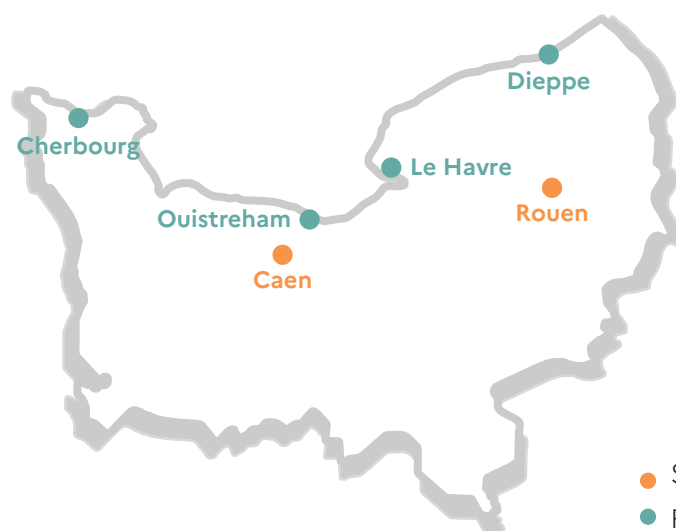
<https://institut-lemonnier.fr/commemoration-du-80eme-anniversaire-du-6-juin/>



Les services de la DRAAF au 1^{er} janvier 2025



Les 6 sites de la DRAAF



- Sites administratifs
- Postes de contrôle frontaliers

DRAAF Normandie, 6 bd du Général Vanier, La Pierre Heuzé CS 65321 14053
Caen Cedex 4

Contact : direction.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr

Crédits : Draaf.normandie.fr – [Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr](mailto:Pascal.Xicluna@agriculture.gouv.fr) – Xavier Remongin/agriculture.gouv.fr

Directeur de la publication : Sylvain VEDEL – **Rédactrice en chef :** Hélène MALVACHE

Rédacteurs : Agents DRAAF Normandie - **Conception :** Julie DESLANDES (01/2025)
Ne pas jeter sur la voie publique

